



PORTAIT DE L'ACTIONNARIAT SALARIE DU GROUPE VINCI

LAUREAT DU GRAND PRIX DE L'INDICE FAS-IAS

Fort d'une histoire centenaire, le Groupe VINCI s'est développé progressivement pour devenir un leader mondial des concessions, de la construction et de l'énergie avec une présence dans près de 120 pays. Le Groupe VINCI emploie près de 220 000 salariés dans ses différentes filiales et conduit depuis de longues années une politique volontariste d'actionnariat salarié.

Cette volonté de partage de la valeur et de fidélisation de ses collaborateurs est inscrite dans le Manifeste de l'Entreprise et se décline à travers deux dispositifs d'actionnariat salarié en France et à l'international avec le plan Castor depuis 1995 et le plan Castor international à partir de 2012. Aujourd'hui, VINCI se félicite du succès de ses offres avec plus de 91 % de salariés actionnaires qui détiennent près de 10 % du capital en faisant dès lors le premier actionnaire du Groupe.

Le succès de ces dispositifs d'actionnariat salarié s'explique par une politique d'abondement très avantageuse, par la récurrence et la fréquence des opérations de souscription d'actions du Groupe. En France, il est proposé 3 offres de souscription par an au plan Castor aux collaborateurs avec une politique d'abondement incitative s'élevant jusqu'à 3 500 euros par salarié. Dans la version internationale du plan Castor, VINCI propose une opération annuelle de souscription qui s'accompagne d'une attribution de 80 actions gratuites au maximum. Ces dispositifs s'avèrent aussi être un excellent moyen de fédérer les collaborateurs autour de la marque VINCI, au sein d'un Groupe très décentralisé.

L'adhésion massive des salariés aux plans Castor incite le Groupe VINCI à poursuivre et à développer sa politique d'actionnariat salarié. Pour 2023, le Groupe a déjà décidé d'étendre le plan Castor international à 1 nouveau pays pour un total de 46 pays couverts contre 14 lors de sa mise en place.